Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_77-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°77

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme BATTAIS Laëtitia

Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Finances Publiques : révision des bases Taxe Foncière sur Propriétés Bâties.

Mr le Maire expose que l'Etat va mener une révision des bases fiscales pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur 3 ans. En Ille et Vilaine, 330 communes sont concernées. Un premier tiers des communes va être analysé en 2027, et la commune en fait partie. Il va être procédé, pour chaque habitation soumise à la TFPB, à la vérification des éléments dits de confort : raccordement eau, raccordement électricité, installation de chauffage, nombre de lavabos, nombre de salle de bains et….

Cette revalorisation des bases taxables pourrait générer un gain de fiscalité escompté pour la commune d'environ 2 800.00€

La procédure de vérification va s'effectuer une vérification sur le 2ème semestre 2026 pour la TFPB de 2027.

Mr le Maire demande à l'assemblée de donner un avis sur cette revalorisation. L'avis du Conseil Municipal n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mr DELORY Adrien, Monsieur PAUTREL Sébastien, Mme LESENECHAL Floriane) décide de :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_77-DE

- approuver la révision des bases concourant au calcul de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les constructions concernées sur la commune,

- autoriser Mr le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à cette décision

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Louis PAUTREL

